



CAUTION MANUELS SCOLAIRES

Chers Parents,

Les livres du lycée sont prêtés pour l'année scolaire. Les élèves doivent en prendre soin et les restituer en bon état en fin d'année scolaire.

Les livres sont munis d'une fiche d'identification sur laquelle l'élève devra indiquer son nom, prénom et sa classe et devront être recouverts de plastique transparent.

Un chèque de caution de **200 €** à l'ordre de « Gerson » est demandé à chaque élève du lycée. Remis en échange du prêt des livres à votre enfant, il vous sera restitué fin juin contre les livres rendus en bon état. A l'arrière de ce chèque devra figurer le nom, le prénom et le niveau de l'élève.

Nous vous prions de croire, chers parents, en notre sincère dévouement.

Virginie Maury
Responsable du Lycée

Philippe Person
Chef d'établissement